

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-adjointe, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le **7 juillet 2026 à 19 h 30** au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Les demandeurs souhaitent réaliser l'aménagement d'une deuxième piscine creusée résidentielle en cour arrière de la propriété. En effet, l'immeuble est déjà équipé d'une piscine creusée intérieure, aménagée lors de la construction du bâtiment principal.

- déroger à l'article 16 du Règlement de zonage 750-09, lequel stipule qu'une seule piscine est autorisée par immeuble.

Identification du site concerné : lot 2 348 912

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt-sixième jour de juin deux mille vingt-six.

La greffière-adjointe,

Eliane Parent-Vigneault

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Eliane Parent-Vigneault, greffière-adjointe de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 26<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026 entre 8 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

La greffière adjointe,



Eliane Parent-Vigneault